

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de
SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Séance du 03

juin 2020

- date convocation
28 mai 2020

L'an deux mille vingt,
et le 3 juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, DELTOUR, VEYRIER, CERNEAUX, BRACHET, DELCUZOUL, DARSEZ, BIRUOL, BELET, LEMARECHAL, FLAUSS, ROBERT, FRANQUE

Absent(s) : -

Secrétaire : M. LANZA

Objet : création et suppression d'emploi - DCM 2020 06 03 11

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 janvier 2020,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, en raison des possibilités d'avancement de grade dans le cadre de la promotion interne,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 juin 2020,

<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
Filière administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0
<i>Sous total :</i>		2	0
Filière technique			
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint technique	C	3	3
<i>Sous total :</i>		7	5
TOTAL		9	5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2020.

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée
--

Le 09/06/2020

et publication ou notification

Du 09/06/2020

Le Maire Christian GOMEZ

Le Maire
Christian GOMEZ



Dématérialisé